



L'EXPERT

«Nécessaire, mais pas suffisant»



RENÉ SCHWÖCK
DIRECTEUR DU
GLOBAL STUDIES
INSTITUTE DE
L'UNIGE

Le professeur René Schwöck analyse les effets du feu vert à la Croatie: une première étape. Il en faudra d'autres

Quels avantages la Suisse peut-elle tirer aujourd'hui de l'extension de la libre circulation à la Croatie? Si elle ne le fait pas, il n'y aura pas de reconduction, dès 2017, de l'accord européen sur la recherche Horizon 2020 et sur les échanges universitaires Erasmus+.

Mais en même temps, la Suisse n'a reçu aucune garantie sur ces points-là? Non, en effet. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. Il s'agit d'une première étape. La deuxième étape consiste en un accord au niveau des négociateurs, si possible fin juin, début juillet, sur l'immigration et sur le volet institutionnel. Cela devrait être suffisant pour que l'Union européenne reconduise encore – je pense temporairement – les programmes de recherche et d'échanges étudiants. Ensuite, ce sera conditionné à la ratification par la

Suisse des solutions qui auront été trouvées par les négociateurs.

Bruxelles avait justifié les sanctions prises en février 2014 par la discrimination de la Croatie par la Suisse. Elle doit aujourd'hui faire preuve de cohérence? Oui, l'Union européenne est enfermée dans sa logique et obligée de s'y tenir. Bien qu'elle aurait aussi pu faire un tournant sur route comme l'a opéré le Conseil fédéral sur la Croatie. Mais en principe la Commission européenne et les Etats membres ne font pas de tels procédés. Ce n'est pas banal du tout

Quelle est votre analyse de ce tourner sur route? Deux éléments sont surréalistes: premièrement, que le Conseil fédéral dise le contraire de ce qu'il disait avant, et deuxièmement, que personne ou presque ne s'en offusque jusqu'à l'esclandre de Köppel, hier au parlement! Il y a certes une question de stratégie politique bien compréhensible. Mais se souvenir de tous ces juristes convoqués à l'époque pour justifier la décision du gouvernement qui aujourd'hui trouve d'autres arguments pour dire le contraire fait sourire.

Les pays de l'Est sont très sensibles aux questions de discrimination. L'accord croate peut-il servir à les

rallier à la cause suisse? Cela y contribue. Je crois néanmoins que les pays de l'Est ne sont ni les acteurs clés du dossier ni ceux qui posent le plus de problèmes. La Suisse doit davantage convaincre la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, ainsi que la Commission européenne et les services juridiques.

Une particularité du protocole croate est qu'il semble devoir échapper au vote populaire... Oui, ça a l'air de découler de la nouvelle doctrine de Christoph Blocher, à savoir qu'il ne souhaite pas que l'UDC se disperse dans trop de référendums. Maintenant, l'UDC est capable de lancer un référendum surprise ou elle peut être dépassée sur sa droite par les Jeunes UDC, l'ASIN, ou la LEGA, des mouvements qui voudraient se profiler sur un dossier.

Le fait que l'on parle de la Croatie, un petit pays, avec une diaspora bien intégrée en Suisse, joue aussi un rôle... Oui, les opposants à l'extension de la libre circulation avec la Croatie se rendent bien compte que ce n'est pas très porteur. C'est un pays catholique de 4 millions d'habitants avec une émigration assez faible. Cela joue en effet un rôle.

PROPOS RECUEILLIS PAR L. B.